

## Intervention de Franck Montaugé sur la contribution des territoires ruraux au développement de l'industrie aéronautique

M. le Président,

M. le ministre des Transports,

Chers collègues,

Mon intervention dans ce débat portera sur la contribution des territoires ruraux au développement de l'industrie aéronautique.

Mon point de vue sera développé à partir des réalités de mon département, le Gers, dont 15 PME, employant 1600 salariés font entre autre partie de la chaîne des fournisseurs d'Airbus. Ils ont pour noms Latécoère, Lauak, Couso, Alisaéro, Shaerer, JCB Aéro etc.

Cette réalité vaut pour le Gers et d'autres départements de Midi-Pyrénées et l'on mesure à ce constat combien Airbus et l'aéronautique en général irriguent de manière importante l'ensemble des territoires ruraux de la région Midi-Pyrénées.

Cette situation est aussi emblématique des coopérations à caractère économique qui peuvent être instaurées entre la métropole et les territoires ruraux qui lui sont associés. Dit autrement, l'aéronautique démontre en Midi-Pyrénées avec Airbus que la dynamique industrielle localisée sur la métropole sert le développement économique, social et territorial du reste de la région.

Cette réalité procède d'une logique économique qui sert également l'industrie mère.

Cela s'explique par plusieurs facteurs que je veux ici évoquer.

D'abord, du point de vue de l'entrepreneur, de réels avantages comparatifs :

- le coût de l'immobilier d'entreprise qui est très sensiblement inférieur dans le Gers par rapport à la métropole.
- la productivité du salariat liée à la qualité de vie en milieu rural
- un turn-over des personnels sensiblement inférieur à celui des entreprises de la métropole, une plus grande fidélisation et en conséquence un management également facilité

Ensuite du point de vue du salarié :

- un coût de la vie en zone rurale très sensiblement inférieur à ce qu'il serait sur la métropole,
- et une qualité de vie n'ayant rien à envier à celle des métropolitains.

Tous ces éléments participent de la performance de la chaîne fournisseur et servent la compétitivité de l'ensemble de la filière.

A partir de ce constat, plusieurs questions doivent être posées et traitées

- A quelles conditions peut-on garder ces entreprises sur ces territoires ruraux et les voir se développer plus encore?
- Quelles sont les conditions à remplir ou les processus à engager pour en accueillir d'autres, dans le contexte annoncé de forte croissance d'activité estimé au niveau mondial à +5% / an / 10 ans à venir ?

Sans prétendre à l'exhaustivité, quelques pistes d'amélioration que je sou mets à notre débat :

Pour les entreprises elles-mêmes,

- Il faut aider à leur structuration, parfois leur rapprochement pour les faire accéder à des tailles critiques suffisantes de type ETI permettant
  - de fiabiliser la production, en qualité et en délais
  - d'accéder plus facilement au financement
    - des stocks de matière première
    - du BFR qui augmente on le sait avec le volume des commandes
    - des investissements de production
      - aujourd'hui l'investissement moyen machine est de 1.3 m€
      - au passage, n'est-on pas en train de prendre un retard préjudiciable dans le domaine du « 3D printing » qui va constituer en soi une révolution technologique ?
- C'est dans les moments favorables du cycle économique, nous y sommes, que l'avenir se prépare. Et l'Etat stratège que nous appelons de nos vœux, doit aussi faciliter l'accès au crédit bancaire des PME et des ETI sous-traitantes localisées en milieu rural.
- En résumé sur ce point, la question du financement de leur bas de bilan est aujourd'hui problématique dans la perspective des programmes 320 et 350 qui seront à honorer dans les années prochaines. Il y a là un réel point de difficulté pour nos PME pour lequel vous nous direz, monsieur le Ministre, la position du Gouvernement.

En ce qui concerne les personnels, les pistes de progrès pourraient consister à

- renforcer l'attractivité de ces métiers pour les jeunes,
- traiter l'accueil des stagiaires qui pose entre autre la question de l'habitat
- adapter la formation aux techniques émergentes
  - par la formation continue notamment,
- comme par la voie de l'apprentissage qu'il faut développer, jusqu'au plus haut niveau de qualification (c'est un point faible on le sait de notre pays)

Pour conclure sur ce thème, provisoirement !

Dans cette filière européenne, Airbus est une fierté et une chance pour la France, pour la métropole de Midi-Pyrénées mais aussi pour ses territoires ruraux.

Et « **Il ne faut pas voir les territoires ruraux comme des lieux de « low-cost » mais bien plutôt de « best-cost »** ». C'est un responsable d'Airbus qui le dit lui-même.

Depuis de nombreuses décennies, la très forte productivité agricole affecte profondément la démographie des territoires ruraux, engendrant les difficultés que l'on sait pour maintenir les services publics et la vie tout court.

La sous-traitance aéronautique peut leur permettre d'opérer une transition vers le secteur industriel, demandeur d'emploi et producteur de valeur ajoutée. Il ne s'agit pas de jouer l'un ou l'autre, l'industrie ou l'agriculture, mais bien entendu l'un avec l'autre, au bénéfice des deux et de tout le territoire.

Sans dégradation aucune de l'environnement et en concourant aux objectifs de transition énergétique et de croissance verte que s'est fixé notre pays.

A la lumière de l'expérience, gersoise par exemple, voyons l'avenir positivement !

Les lois MAPAM et NOTRe nous donnent le cadre institutionnel et les outils pour penser l'aménagement économique des territoires ruraux. L'élaboration prochaine des SRDEII\* et SRADDT\*\* devra être réalisée avec tous nos partenaires industriels, Airbus en premier lieu et les sous-traitants de nos territoires.

Il n'y a pas de fatalité à ce que les territoires ruraux vivent de plus en plus, le temps passant, sous perfusion des métropoles qui concentrent toujours plus la croissance économique de notre pays.

Airbus et sa sous-traitance aéronautique en font la démonstration.

Sachons donc, avec nos partenaires industriels, l'Etat et les collectivités locales, saisir les opportunités de développement qui se présentent à nous !

F Montaugé / sénat / séance du 12 mai 2015

\* **Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation.**

\*\* **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires.**